



Quelle repartition pour heritage en Algerie

Par **ZINZENZAM**, le **25/03/2016** à **17:10**

Mon père Algérien décédé en 2014 a laissé en vie en Algérie une épouse/mère, 2 fils, 1 fille et 2 petites - filles d'un 3 ème frère décédé en 2013 donc avant le père.

Pour ces 6 personnes, comment se réalise le partage de l'héritage en Algérie ? Quelle sera la part de chacun ?

Merci pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **25/03/2016** à **18:22**

vous ne donnez pas assez de renseignements pour répondre, en particulier vous ne dites pas ou votre père est décédé ni dans quel pays il vivait.pour les biens immobiliers en algérie, c'est le droit algérien des successions qui s'applique. il faut donc poser la question auprès d'un juriste connaissant le droit algérien.
salutations